



Courrier Arrivé Le :

31 OCT. 2016

Loi 82.213 du 2.3.82

CONSEIL MUNICIPAL MARDI 27 SEPTEMBRE 2016 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Table with 2 columns: Category (Date de la convocation, Nombre de conseillers, Vote à l'unanimité) and Value (21/09/2016, 29, 26, 02, 03, 00)

L'An Deux Mil Seize, le mardi 27 septembre, à dix-huit heures et trente minutes (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 5ème session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 21 septembre 2016.

PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1er Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2ème Adjointe) – M. RENIER Renaud (3ème Adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4ème Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5ème Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6ème Adjointe) – M. RENIER Philippe (7ème Adjoint) – Mme HATILIP ROCH Germaine (8ème Adjointe) – M. BARTHEL Léonard – M. JERSIER Claude – Mme SAINTE-LUCE Ninette – M. LAROCHELLE Louis – M. CHAIBRIANT Michel – Mme DEGLAS Louisiane – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – Mme FAVORINUS Justina – M. NOËL Jean-Philippe – M. EDAU François – Mme BARTHEL Annick – M. JULAN José – Mme MACHARES Chantal – M. LIBER Jean-Luc – M. FAUSTA Jimmy.....(26)

REPRÉSENTÉS : M. FRANCISQUE Jean-Louis (ayant donné procuration à Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène) – Mme LAROCHELLE Laurence (ayant donné procuration à M. MAGLOIRE Claude).....(2)

ABSENTE : Mme CHRISTOPHE Laurence.....(1)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une secrétaire pris au sein du conseil, Madame Gilberte EUGENIE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

ADOPTION D'UN PLAN DE FINANCEMENT POUR LA QUATRIEME EDITION DES RENCONTRES D'ART ET D'HISTOIRE DE TROIS-RIVIERES DU 08 AU 30 NOVEMBRE 2016

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
• Vu le budget communal de l'exercice 2016 ;
• Vu le dossier présenté par Madame le Maire définissant un vaste projet de redynamisation culturelle, au travers de la mise en place d'un évènement majeur dans la commune dont s'est la 4ème édition dénommé « Rencontres d'Art et d'Histoire » ;
• Considérant que la date prévue pour la tenue de la manifestation aura lieu du 08 au 30 novembre 2016 sur le thème « L'Art et la Nature des Amérindiens à nos jours » ;
• Considérant que la finalité de cette fête de la Culture et de la Connaissance est de permettre aux Guadeloupéens et autres visiteurs, de redécouvrir Trois-Rivières comme une terre anciennement peuplée d'Amérindiens, riche de vestiges et d'objets de valeur historique disséminés sur de multiples sites ;
• Considérant encore que le coût de ce projet culturel s'élève à Soixante mille euros (60 000€), la participation communale prévisionnel étant fixée à Trente mille euros (30 000 €) ;

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré

.../...

**Par :**

**26 voix Pour**

**2 Oppositions, celles de Mme Chantal MACHARES et de M. Jimmy FAUSTA**

**Article 1 :**

**Adopte** le plan de financement qui se décline comme suit :

PARTENAIRES FINANCIERS	MONTANT (€)
Mairie de Trois-Rivières	30 000,00
Conseil Général	5 000,00
DAC	10 000,00
Conseil Régional	5 000,00
Ministère des Outremer	5 000,00
CASBT	2 500,00
Entreprises (sponsoring), Associations et Clubs Service, Autres (donateurs)	2 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>60 000,00</b>

**Article 2 :**

**Autorise** le Maire à effectuer toutes les demandes de subventions et à constituer les budgets nécessaires pour réaliser cet évènement.

**Article 3 :**

**Charge** Madame le Maire de l'exécution de la présente qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.*

*Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.*

Certifié exécutoire, compte tenu de  
La transmission en Préfecture le

**31 OCT. 2016**

La publication et/ou la notification  
le

**03 NOV. 2016**

